

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/03/2021

Référence
2021_03_03

Objet de la délibération
Affectation du résultat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	32	40

Date de la convocation
10/03/2021

Date d'affichage
10/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021 et le 17 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CHEVALIER Christine, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PAUGAM René, PICHON Ronan, POUPON Julien, QUILLÉVÉRÉ Bernard, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant.e.s :

M. PAUGAM René (de M. RAPIN Raphaël)

Excusé.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, MM : BÈLE Christophe à Mme BALCON Claudie, DU BUIT Yves à M. LE BRIS Jacky, GOALEC Bernard à Mme GUILLORÉ Alexandra, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël
 Excusé(s) : Mmes : NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, RAPIN Raphaël

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaële, RIOS Laura MM : BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : TREGUER Jean-François

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2020 : 42 944.50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 : 11 185.00 €

Excédent de la section de fonctionnement 2019 à affecter en 2020 : 174 324.61 €

Excédent de la section d'investissement 2019 à affecter en 2020 : 28 418.83 €

Restes à réaliser à reporter en N+1 : recette d'investissement : 9 460.00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (R001) : 49 063.83 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : 217 269.11 €

- Il est demandé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest approuve l'affectation du résultat présenté.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre